



10 bis, rue Suger ■ 93200 Saint-Denis ■ Tél. : 01 48 09 09 76 ■ Fax : 01 48 09 15 75
e-mail : tdhf@terredeshommes.fr ■ Site Internet : www.terredeshommes.fr

Communiqué de Terre des Hommes France

Saint-Denis, le 12 janvier 2009

Face à la violence criminelle qu'exerce l'armée israélienne dans la bande de Gaza, Terre des Hommes réaffirme que le règlement du conflit israélo-palestinien passe par l'application du droit international maintes fois exprimé dans les résolutions de l'ONU et par la Cour Internationale de Justice.

Terre des Hommes France demande au gouvernement Français de faire pression sur l'État d'Israël, entre autre par la suspension du renforcement des relations entre Israël et l'Union Européenne, jusqu'à ce qu'Israël mette fin immédiatement à l'opération « plomb durci » et ouvre la bande de Gaza pour toute aide humanitaire.

Terre des hommes France est signataire de la pétition, lancée par la Ligue des droits de l'Homme (LDH) : « Gaza : appel aux consciences ».

Vous pouvez apporter votre soutien et votre signature en allant sur le site :
<http://www.ldh-france.org/Gaza-appel-aux-consciences#form14>

Terre des Hommes France s'associe aux **Communiqués de la plateforme des ONG Françaises pour la Palestine et de Coordination Sud.**

Contact :

Alexandra AUBRY

droits@terredeshommes.fr

Ligne directe : 01 48 09 09 47



Bande de Gaza : des pressions de l'Union européenne pour mettre un terme aux opérations militaires et au blocus imposés par Israël

Les organisations de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demandent une action forte de l'Union européenne pour imposer un arrêt immédiat des opérations militaires israéliennes ; un accès pour toute aide humanitaire et la levée permanente du siège de la bande de Gaza.

L'attaque israélienne la plus meurtrière depuis 1967 dans la bande de Gaza vient aggraver encore davantage la crise humanitaire causée par 18 mois de blocus israélien.

L'Office de coordination pour les affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) indique que la distribution de nourriture est extrêmement difficile dans la bande de Gaza. Le fioul est introuvable et les réseaux électriques et téléphoniques ne fonctionnent plus. Depuis deux jours, l'ensemble des hôpitaux de la bande de Gaza sont privés d'électricité et fonctionnent grâce à des générateurs. Ils sont submergés par le nombre de blessés et sont dans l'incapacité de leur prodiguer des soins d'urgence. Avant l'attaque israélienne, 80% de la population dépendait déjà de l'aide humanitaire.

Les associations réunies au sein de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine dénoncent la solution militaire choisie par Israël, qui ne lui assurera pas la sécurité recherchée. Comme l'écrivaient plusieurs associations membres de la Plateforme en juillet 2007 : « même si l'idéologie et le modèle de société du Hamas soulèvent de vives inquiétudes, celui-ci reste un mouvement enraciné dans la société palestinienne. On ne le détruira pas par les bombes ». Punir collectivement une population ne le fera pas non plus.

La politique unilatérale israélienne, lors du désengagement en Aout 2005, a assuré les conditions de la radicalisation que nous connaissons. Seul un retrait concerté avec l'Autorité palestinienne aurait pu apporter les conditions politiques nécessaires à l'exercice de son pouvoir. En lieu et place, Israël a continué de contrôler les frontières aériennes, maritimes et terrestres de ce territoire, emprisonnant 1,5 millions de Palestiniens.

L'Union européenne est aujourd'hui confrontée à une situation qu'elle a contribué à créer. En coupant son aide directe à l'Autorité palestinienne suite à l'élection du Hamas puis en la rétablissant au seul profit du gouvernement d'urgence de Mahmoud Abbas, elle a renforcé la division dans les Territoires palestiniens. Enfin, décidant de rehausser sans contrepartie, ses relations avec Israël en juin dernier, le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne signifiait qu'Israël peut continuer à violer sans conséquences le droit international ainsi que les propres règles de l'Union européenne.

Alors que l'État d'Israël continue son attaque et n'assure pas un accès humanitaire illimité dans la bande de Gaza (également interdite à la presse), il est inconcevable que l'Union européenne négocie un rehaussement de ses relations avec ce dernier. Tant qu'Israël

continue de violer le droit international et de commettre ce que beaucoup d'organisations considèrent comme des crimes de guerre, les organisations de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demandent la suspension de l'accord d'association.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine rappellent les conditions immédiates d'un règlement du conflit : retrait israélien des Territoires palestiniens, gel complet et immédiat de la colonisation, levée des restrictions israéliennes, réouverture des points de passage de et vers la bande de Gaza. Une solution juste, fondée sur le droit international, est la seule garantie pour Israël de vivre un jour en paix avec ses voisins.